Sienna
INVESTMENT MANAGERS

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE
« MH EPARGNE PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF »

Paris, le 25/11/2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « MH EPARGNE PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF ». A ce titre nous vous informons de la modification suivante apportée à votre FCPE à compter du 08/12/2025.

- **Création d'une nouvelle catégorie de part :**

La part A2 (Code Isin FR0014014BC9) est créée en date du 08/12/2025. Elle est réservée aux réseaux de commercialisation du groupe MALAKOFF HUMANIS (dispositifs d'épargne retraite assurantiel).

Retrouvez le détail du fonctionnement de cette nouvelle catégorie de part dans le règlement du FCPE.

Les autres caractéristiques de votre FCPE demeurent inchangées.

Ces changements n'impliquent aucune démarche de votre part.

Les documents réglementaires de votre FCPE mis à jour seront disponibles dès le 08/12/2025 dans l'espace sécurisé de votre teneur de comptes en épargne salariale ou gestionnaire d'épargne retraite.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion